

Déclaration d'envois postaux - éviter des coûts supplémentaires

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de vous contacter pour vous transmettre quelques informations importantes concernant les envois postaux.

Lorsque vous nous envoyez des documents par voie postale, nous vous prions de bien vouloir respecter certaines formalités pour garantir une livraison sans délai.

Pour cette raison, veuillez procéder comme suivant :

- Ajoutez à l'envoi une facture pro forma (valeur des matériaux : papier, enveloppe, reliure, etc.).
- Remplissez le formulaire postal CN22 (déclaration en douane).
- Écrivez sur la déclaration en douane de manière bien visible le code C20 (Marchandises de toute nature adressées à des organismes à caractère charitable et philanthropique).
- Après l'avoir complètement rempli, collez le formulaire CN22 de manière bien visible sur l'enveloppe/le colis.

Veuillez noter que les informations susmentionnées sont également nécessaires lorsque vous faites une déclaration en douane en ligne.

Si les données fournies ne sont pas complètes et cela occasionne des coûts supplémentaires (douane, taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation, frais de service), nous sommes malheureusement obligés de payer ces frais par recours aux fonds du projet correspondant.

Bischöfliches Hilfswerk Misereor e. V.

Adresse postale :
Postfach 10 15 45 ; 52015 Aachen ; Allemagne

Courrier électronique

Internet :

Adresse du bureau :
Mozartstr. 9 ; 52064 Aachen ; Allemagne

info@misereor.de

<http://www.misereor.org> (internationale)